

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU PAYS DE SAINT-OMER

Le public est informé que, par arrêté en date du 19 Février 2019, Monsieur le Président du Syndicat Mixte Lys Audomarois a prescrit une enquête publique relative à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Omer.

Cet arrêté est affiché au Syndicat Mixte Lys Audomarois, siège de l'enquête : 177 rue de Théroüanne - SAINT-OMER, aux tableaux d'affichage des communes de son ressort territorial et aux deux sièges des intercommunalités ainsi que sur le site internet du Syndicat Mixte Lys Audomarois et celui des deux intercommunalités.

Communes concernées :

Acquin-Westbecourt, Affringues, Aire-Sur-La-Lys, Alquines, Arques, Audincthun, Audrehem, Avrout, Bayenghem-les-Eperlecques, Bayenghem-les-Seninghem, Beaumetz-les-Aire, Bellinghem, Blendecques, Bléquin, Boisdillinghem, Bomy, Bonningues-les-Ardres, Bouvelinghem, Campagne-les-Wardrecques, Clairmarais, Clerques, Cléty, Coulomby, Coyecques, Delettes, Dennebroeucq, Dohem, Ecques, Elnes, Enquin-lez-Guinegatte, Eperlecques, Erny-Saint-Julien, Escoeuilles, Esquerdes, Fauquembergues, Febvin-Palfart, Fléchin, Hallines, Haut-Loquin, Helfaut, Heuringhem, Houille, Journy, Laires, Ledingham, Leulinghem, Longuenesse, Lumbres, Mametz, Mentque-Nortbécourt, Merck-Saint-Liévin, Moringhem, Moulle, Nielles-les-Bléquin, Nordausques, Nort-Leulinghem, Ouve-Wirquin, Pihem, Quelmes, Quercamps, Quiestède, Racquinghem, Rebergues, Reclingham, Remilly-Wirquin, Renty, Roquetoire, Saint-Augustin, Saint-Martin-d'Hardingham, Saint-Martin-lez-Tatinghem, Saint-Omer, Salperwick, Seninghem, Serques, Setques, Surques, Théroüanne, Thiembroune, Tilques, Tournehem-sur-La-Hem, Vaudringhem, Wardrecques, Wavrans-sur-l'Aa, Wismes, Wisques, Wittes, Wizernes, Zouafques, Zudausques.

L'Enquête publique aura lieu du Lundi 18 mars 2019 à 09h00 au samedi 20 avril 2019 à 12h00

Par décision n°E18000202/59, du 20/12/2018, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille a désigné les membres de la commission d'enquête constituée comme suit :

Président : Monsieur Jean-Paul HÉMERY, ingénieur des travaux en réseaux électriques et communication, retraité,

Membres titulaires : Madame Jocelyne MALHEIRO, retraitée du groupe La Poste, et Monsieur François VINATIER, ingénieur territorial, retraité.

Le siège de l'enquête publique est le Syndicat Mixte Lys Audomarois.

Les dossiers d'enquête mis à disposition du public seront consultables, pendant la durée de cette enquête, aux horaires d'ouverture habituels des lieux de permanence énumérés ci-dessous, sur le site Internet du Syndicat Mixte Lys Audomarois (<http://www.smla.fr>) ainsi que sur un poste informatique disponible au siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est composé du :

- Rapport de présentation :
 - Diagnostic territorial
 - Diagnostic agricole
 - Etat initial de l'environnement
 - Incidences du projet sur l'environnement
 - Articulation du SCOT avec les plans et programmes
 - Explication des choix
 - Résumé non technique
- Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Document d'Orientation et d'Objectifs
- Délibérations des Comités Syndicaux du Syndicat Mixte Lys Audomarois
- Le bilan de la concertation arrêté le 13 septembre 2018
- Avis des personnes publiques associées et autres collectivités et réponses apportées par le Syndicat Mixte Lys Audomarois.
- Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE)
- Arrêté de mise à l'enquête publique du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Omer

Permanences des commissaires enquêteurs

Un commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public lors de permanences qu'il assurera aux lieux et dates suivantes :

Communes - Lieux de permanences	Date	Horaires
Mairie BONNINGUES-LES-ARDRES 89 rue de Licques	samedi 30 mars 2019	09 h 00 - 12 h 00
	lundi 15 avril 2019	17 h 00 - 19 h 00
Mairie d'EPERLECQUES 5 rue de la Mairie	mercredi 20 mars 2019	13 h 30 - 17 h 30
	jeudi 11 avril 2019	09 h 00 - 12 h 00
	samedi 20 avril 2019	09 h 00 - 12 h 00
Mairie de LUMBRES 2 place Jean Jaurès	lundi 18 mars 2019	09 h 00 - 12 h 15
	vendredi 5 avril 2019	14 h 00 - 17 h 00
	jeudi 18 avril 2019	09 h 00 - 12 h 15
Mairie d'AIRE-SUR-LA-LYS 9 Grand Place	vendredi 22 mars 2019	14 h 00 - 17 h 00
	vendredi 5 avril 2019	14 h 00 - 17 h 00
	samedi 20 avril 2019	09 h 00 - 12 h 00
Mairie de FEBVIN-PALFART 6 rue Westrehem	lundi 1 avril 2019	14 h 00 - 16 h 30
	mercredi 10 avril 2019	14 h 00 - 16 h 30
Mairie de SAINT-OMER 16 rue Saint Sépulcre	lundi 18 mars 2019	14 h 00 - 17 h 00
	jeudi 28 mars 2019	15 h 00 - 19 h 00
	jeudi 18 avril 2019	15 h 00 - 19 h 00
Mairie de FAUQUEMBERGUES 8 rue de Saint Omer	lundi 18 mars 2019	14 h 00 - 18 h 00
	vendredi 12 avril 2019	09 h 00 - 12 h 00
	vendredi 19 avril 2019	14 h 00 - 18 h 00
Mairie de NIELLES-LES-BLEQUIN 7 La Place	lundi 1 avril 2019	09 h 00 - 11 h 00
	jeudi 18 avril 2019	14 h 00 - 17 h 00
Mairie de THEROUANNE 5 place de l'Eglise	mardi 26 mars 2019	10 h 00 - 12 h 00
	jeudi 4 avril 2019	15 h 30 - 17 h 30
	mercredi 17 avril 2019	15 h 30 - 17 h 30

Dans les autres communes, un fascicule au format A4 qui présentera le projet de Schéma de Cohérence Territoriale et l'enquête publique de façon synthétique sera mis à disposition du public.

Un registre d'enquête coté et paraphé par un des commissaires enquêteurs sera ouvert et mis à disposition du public au siège de l'enquête ainsi que dans chaque lieu de permanence énumérés ci-dessus.

Les observations pourront aussi être adressées par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, Syndicat Mixte Lys Audomarois, 177 rue de Théroüanne, BP 20006, 62501 SAINT-OMER CEDEX. Seuls les courriers parvenus dans les délais de l'enquête seront pris en compte.

Des observations pourront également être formulées au Président de la Commission d'Enquête, par courrier électronique via l'adresse mail : scot-enquete@smla.fr avant le samedi 20 avril 2019 - 12h00 - heure de clôture de l'enquête.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, la Commission d'enquête remettra un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies, ainsi que ses conclusions et son avis.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête publique, dans les lieux d'enquête et d'information. Ces pièces seront également disponibles, pour cette même durée, au siège et sur le site internet du Syndicat Mixte Lys Audomarois.